

Du *vingt* jour du mois d *septembre* mil huit cent soixante-douze à cinq heures d *après* midi

N° 31

ACTE DE NAISSANCE de *Angèle-Marie-Françoise Renault* né le *quinze*

\* Si l'enfant est naturel il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

à *six* heures du matin *fil* le *légitime*

de *Joseph Renault*

âge de *huit* ans, profession de *débitant de tabac*

et de *Aséline Le Blin*

âge de *vingt-trois* ans, profession de *ménagère*

demeurant à *Le Bourg*

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *féminin*

La déclaration de la naissance a été faite par *le père* de *l'enfant* âgé de \_\_\_\_\_ ans, profession de \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

Premier témoin, *Pierre-Marie Bessard* âgé de *quatre-vingt* ans, profession de *laboureur* demeurant à *Le Gouray*

Second témoin, *Jean Le Coq* âgé de *soixante-quatre* ans, profession de *laboureur* demeurant à *Le Gouray*

Lecture donnée de ce que dessus, les *comparant* et *témoins* ont déclaré *Ne savoir signer, excepte le premier témoin*

*Bessard*

Constaté suivant la loi par moi *Pierre-Marie Gautier* Maire & Officier de l'Etat civil soussigné.

*P. Gautier*

Par acte inscrit à la mairie du Gouray le *16* mai 1906, *Angèle Marie-Françoise Renault*, dont l'acte de naissance est ci-contre, a contracté mariage avec *Beausant* *Christin*.  
Pour mention conforme l'audé de le 16 mai 1906, le *Juffry*, du Tribunal